



www.vindrysurturdine.fr

COMMUNE DE
VINDRY
sur Turdine



-  5 PLACE JEAN XXIII PONTCHARRA-SUR-TURDINE
69490 VINDRY-SUR-TURDINE
-  MAIRIE@VINDRYSURTURDINE.FR
-  VINDRYSURTURDINE
-  MAIRIEVINDRYSURTURDINE
-  PANNEAU POCKET

JUIN
2026
N°12

LA COR
À VOTRE SERVICE

PLONGEZ
dans la plus grande baignade biologique d'Europe !
AU LAC DES SAPINS

Mais aussi accrobranche, tyrolienne, paintball, VTT, activités nautiques, équitation, mini-golf, hébergements et restauration...

À 45 MINUTES DE LYON

LES CABANES DANS LES ARBRES
vous attendent pour une nuit insolite !

Grimpez pour une nuit entre 3,5 et 9 mètres de hauteur, bercée par l'atmosphère naturelle qui vous entoure...

Lac des Sapins, 69550 Cublize
04 74 89 58 03
accueil@beaujolaisvert.com

Plus d'infos :
beaujolaisvert.com

ABONNEZ-VOUS AU PARKING
du Lac des Sapins
POUR SEULEMENT 22 € !

ACCÈS ILLIMITÉ
DE MAI À SEPTEMBRE

* Abonnement annuel 2026 pour le stationnement payant, les week-ends et jours fériés en mai, juin et septembre et tous les jours en juillet et août.
Entrées illimitées. Offre valable pour un véhicule uniquement, quel que soit le nombre de passagers.

Le Lac des Sapins est géré par le Syndicat mixte du Lac des Sapins

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Quest Rhodanien
Communauté d'agglomération

© Crédits photos : Violaine Papot-Libéral - Sarah Brailon

VIA | Vindry Infos Actus n°12

Directrice de publication : Catherine RAFFIN

Rédaction : Prescilia HADJOUT et les élus du conseil municipal

Crédits photos : Mairie de Vindry-sur-Turdine, COR

Conception graphique : CAPOLINA / Monika LAVAL – 06 98 84 91 51

Impression sur papier PEFC : Viaduc Print

Le magazine a été tiré à 2800 exemplaires



Édito



3 mois de mandat, 3 mois de découverte.

24 nouveaux conseillers et des élus sortants en charge de nouvelles fonctions sur ce mandat, c'est forcément beaucoup de découverte.

Deux moments collectifs ont apporté à la nouvelle équipe les bases nécessaires à un bon démarrage.

Chacun connaissant principalement son

village de rattachement, nous avons organisé une commission générale consacrée à **la découverte de la commune de Vindry-sur-Turdine** : la taille, les caractéristiques de la population, le patrimoine, les équipements, les voies, les forces vives...

Tout au long du mandat, élus et services de la commune devront partager des objectifs, des obligations, des ambitions, des difficultés. Les chefs de service et l'assistante de direction ont chacun présenté à l'ensemble de l'exécutif le rôle et les prérogatives de leur service, décrits et chiffrés.

A ces temps collectifs, se sont ajoutées pour chacun des rencontres avec les agents, les bénévoles des associations, les partenaires de la commune, des habitants.

Et ces premiers contacts ne sont pas terminés, beaucoup de demandes de rendez-vous ou de renseignements ont accompagné le début de mandat, toutes n'ont pas encore abouti.

Enfin, Vindry-sur-Turdine s'inscrit dans son territoire de la COR, Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, du Beaujolais et du Rhône. Ces 3 mois ont vu la désignation de nombreux représentants de nos élus dans les instances de ces partenaires : commissions, syndicats mixtes (eau, électricité, rivières...), conseils d'administration.

La connaissance de l'environnement est essentielle pour être en capacité d'évaluer l'action menée et d'en déduire les axes d'amélioration pertinents et réalistes. Elle est tout aussi importante pour décider de nouveaux investissements, pour prioriser les travaux d'entretien et d'adaptation de notre bâti et nos équipements.

Ce VIA n°12 traduit notre double volonté de continuité et d'évolution, vous retrouvez votre magazine dans une forme modifiée, et avec un courrier joint qui appelle votre participation. **Nous souhaitons installer des comités consultatifs autour de 3 sujets : le sport-prévention-santé, l'information des habitants, la charte éducative.**

Bon été
à vous tous.

Un nouveau mandat, l'occasion de dire merci.

Nombre d'élus, pour la majorité d'entre eux déjà présents au sein des communes d'origine, ont mis fin à leur engagement en mars dernier. Ils ont au cours du dernier mandat construit le fonctionnement de la commune de Vindry-sur-Turdine et ont souhaité nous livrer des dossiers aboutis ou très avancés, notamment PLU et Budget 2026. Je souhaite dans ce premier magazine de l'équipe nouvelle leur exprimer remerciements et gratitude pour l'énergie, le temps et

les compétences qu'ils ont offerts à nos villages et à leur population tout au long de leur engagement.

Et je souhaite également remercier vivement l'équipe actuelle d'avoir continué ou entamé un parcours au service des autres.

L'équipe municipale est à votre écoute.

Catherine Raffin,
Maire de Vindry-sur-Turdine



Votre équipe municipale

Trente-trois élus rattachés à nos quatre villages. Depuis les élections de mars 2026, une équipe municipale renouvelée s'est mise au service de Vindry-sur-Turdine avec un élan collectif : construire ensemble une commune où il fait bon vivre, pour tous, et à l'écoute de chacun. Voici ceux et celles qui portent, au quotidien, vos projets et vos attentes.

La Maire

CATHERINE RAFFIN



En tant que Maire de Vindry-sur-Turdine, Catherine Raffin assure le pilotage de la commune : elle préside le conseil municipal, coordonne l'action des élus et représente la commune dans toutes ses démarches institutionnelles et partenariales. Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'État, du Département et est élue Vice-Présidente déléguée à la Mobilité au sein de la Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (COR). Elle préside le CCAS.

Les adjoints au Maire

Chaque adjoint·e porte une délégation thématique et anime la commission correspondante.



PRESCILIA HADJOUT

**Communication et Expression
Citoyenne**

adjointcommunication@vindrysurturdine.fr

Prescilia pilote la stratégie de communication et les publications sur les réseaux sociaux de la commune ainsi que la coordination du magazine VIA que nous souhaitons éditer 3 fois par an. La nouveauté de ce mandat est la mise en place des comités consultatifs pour favoriser l'expression citoyenne et une information en adéquation avec les attentes des habitants.



NICOLAS LAURENT

Voirie et Espaces publics

adjointvoirie@vindrysurturdine.fr

86 km de voirie sur notre commune et environ 30 km de chemins piétons ça fait beaucoup d'entretien ! Routes, trottoirs, espaces verts, éclairage public, signalétique... Nicolas veille à ce que vos déplacements soient sûrs et agréables. Il supervise les travaux de voirie et l'entretien dans les quatre villages.



CLARISSE EGLOFF

Enfance et Vie scolaire

adjointscolaires@vindrysurturdine.fr

576 enfants sont scolarisés sur notre commune cette année. De la petite section au CM2, Clarisse accompagne la vie des élèves dans les écoles, le périscolaire et l'extrascolaire. Elle porte le projet autour de la charte éducative.



JEAN VIVIER-MERLE

Finances

adjointfinances@vindrysurturdine.fr

Jean veille à la bonne santé du budget communal. Maîtrise des dépenses, recherche de subventions, vigilance fiscale : il s'assure que chaque euro public est utilisé au mieux de l'intérêt des habitants en toute transparence. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) sera sous son contrôle pour le mandat.



AUDREY GOUTTENOIRE

Sport, Santé, Prévention

adjointsportsanteprevention@vindrysurturdine.fr

2210 licenciés sportifs sur notre commune. Audrey développe une vision du sport accessible à tous les âges et à toutes les conditions. Elle travaille à l'amélioration des équipements sportifs, au soutien aux clubs locaux et à des actions de prévention santé en lien avec les professionnels du territoire qui est un sujet nouveau sur ce mandat. Audrey est l'interlocutrice privilégiée des clubs sportifs.



DANIEL GAUDON

Action sociale

adjointactionsociale@vindrysurturdine.fr

Daniel est habitué de l'action sociale et est engagé auprès des publics qui méritent toute notre attention : les enfants entre 0 et 3 ans, les aînés et les publics fragiles. Il est vice-président du CCAS et fait le lien entre les différents services sociaux lorsque nécessaire. Il suit aussi le bon fonctionnement de la résidence autonome « Les Tilleuls ».



LES ÉLUS À VOTRE SERVICE



CATHERINE GÉRARDIN

Animation, Cérémonie et Convivialité
adjointanimations@vindrysurturdine.fr

190 associations sont domiciliées sur la commune. Catherine fait vivre l'âme de nos quatre villages autour d'une valeur forte : la convivialité. Elle organise les cérémonies officielles, supervise l'occupation des salles communales et crée des occasions de rencontre entre les habitants avec des animations organisées par la commune. Elle croit profondément que le lien social se construit dans la fête autant que dans le quotidien.



ÉRIC JOAQUIM

Patrimoine bâti
adjointpatrimoine@vindrysurturdine.fr

48 bâtiments publics pour une surface estimée de 23 600m² à entretenir. Éric s'occupe du patrimoine hérité des 4 villages et des bâtiments communaux : leur entretien, leur performance énergétique, leur mise en conformité, le suivi des chantiers de rénovation...



Les commissions municipales

Les commissions sont des groupes de travail thématiques au sein desquels les conseillers municipaux émettent des propositions ou réagissent à des projets, afin de les soumettre à l'exécutif ou au conseil municipal. Chacune est animée par l'adjoint-e référent-e de la délégation correspondante.

Nouveauté : les comités consultatifs citoyens

C'est une première à Vindry-sur-Turdine !

Trois comités consultatifs ouverts à tous les habitants vont être créés. Vous pourrez y participer, donner votre avis, contribuer aux réflexions et aux projets de votre commune. Un appel à candidatures est ouvert dès à présent (voir courrier en annexe).

Comités consultatifs

Pour plus d'informations au sujet des comités consultatifs, vous pouvez contacter l'adjointe à la communication par téléphone **06 85 24 73 07** ou email adjointcommunication@vindrysurturdine.fr





Le rôle des maires délégués

À savoir

Vos maires délégués vous reçoivent sur simple **demande de rendez-vous**.

Vindry-sur-Turdine est une commune nouvelle, née en 2019 du regroupement de quatre communes : Dareizé, Les Olmes, Pontcharra-sur-Turdine et Saint-Loup. Pour que les habitants de chaque village conservent un interlocuteur privilégié et un représentant, la loi permet une fonction spécifique : les maires délégués.

Un ancrage de proximité

Le maire délégué, c'est votre premier interlocuteur local. Il connaît son village, ses habitants, ses besoins. Son rôle est à la fois institutionnel et de proximité. A Vindry-sur-Turdine, il a délégation du maire pour l'**urbanisme** et la **sécurité** :

- Il préside les cérémonies officielles dans son village, en l'absence du maire
- Il est le lien quotidien entre les habitants de son village et la mairie et exprime leur voix au conseil municipal.
- Il a un lien direct avec les autorités locales (gendarmerie et pompiers) pour assurer la tranquillité et sécurité des habitants.
- Il est aussi le garant du respect des règlements d'urbanisme sur son village.
- Il peut aussi avoir d'autres mandats au sein d'institutions locales ou régionales.

Vos maires délégués sont disponibles et joignables et reçoivent sur rendez-vous dans votre mairie de village. N'hésitez pas à les solliciter : ils sont là pour vous !

VOS MAIRES DÉLÉGUÉS



Lætitia DUBOST MARTIN

✉ mairedeleguepontcharra@vindrysurturdine.fr

Maire déléguée de Pontcharra-sur-Turdine



Alain GERBERON

✉ mairedeleguesaintloup@vindrysurturdine.fr

Maire délégué de Saint-Loup



Sandrine LHOUMEAU

✉ mairedeleguelesolmes@vindrysurturdine.fr

Maire déléguée de Les Olmes



Guillaume PASSINGE

✉ mairedeleguedareize@vindrysurturdine.fr

Maire délégué de Dareizé

La maire, les maires délégués et les adjoints sont officiers de Police Judiciaire et Officiers d'État Civil.

Plan local d'urbanisme

Le conseil municipal du 24 février 2026 a arrêté le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Conformément à la réglementation, ce projet est actuellement soumis, pour avis, aux organismes et services associés à son élaboration : département du Rhône, communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien (COR), chambre d'agriculture, services de l'État... Les avis sont attendus d'ici le 14 juillet. Le PLU fera ensuite l'objet d'une enquête publique. Cette enquête, prévue à l'automne, sera animée par un commissaire enquêteur, nommé par le tribunal

administratif et indépendant de la commune. Elle permettra à nouveau à chacun de s'exprimer sur ce projet. Ensuite, le PLU pourra être approuvé par le conseil municipal, ce qui marquera la fin du processus démarré en 2024. Cette approbation est prévue au cours du premier semestre 2027, dans le respect du calendrier initial (cf. VIA n° 9 de novembre 2024). Vindry-sur-Turdine disposera alors, pour la première fois, d'un PLU unique.

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS de Vindry-sur-Turdine se doit d'animer « une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ». Il exerce des missions obligatoires, d'une part, et des missions facultatives spécifiques à Vindry-sur-Turdine.



De gauche à droite :

Marie-Laure DEBOURG, Monique PACHOUX, Danielle ROQUES, Clarisse EGLOFF, Jean-Christophe MATHY-POISOT, Simone SOLY, Marie-Françoise FAVRE, Catherine RAFFIN, Evelyne DENIS, Daniel GAUDON (absentes sur la photo Emilie PERRIN et Typhaine BONNIER)

Les missions obligatoires



Participer à l'**instruction des dossiers de demande d'aide sociale** (Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées et handicapées, Revenu de Solidarité Active, Couverture Maladie Universelle, etc.) et les transmettre aux autorités décisionnelles compétentes (Métropole, CPAM, CAF, etc.) ;



Domicilier les personnes qui n'ont pas de domicile stable.



Réaliser une Analyse des Besoins Sociaux. Cette étude permet de répondre aux besoins des habitants.

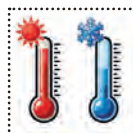
Sur notre commune, le CCAS intervient aussi sur les missions suivantes



Mener une action générale de prévention et de développement social dans la commune (exemple cycle de prévention et de dépistage, ateliers thérapeutiques, conférences...). Solliciter un logement social. Créer du lien au travers des actions tels que le repas des aînés, colis gourmands et récréation musicale.



Intervenir sous forme de prestations en nature ou en espèces, remboursables. Des bons alimentaires peuvent être donnés.

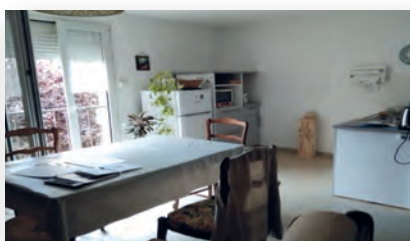
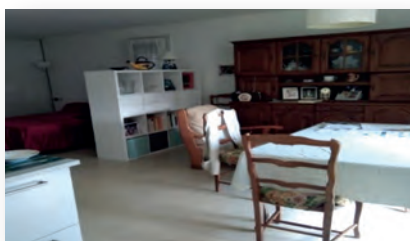


Par délégation doit tenir à jour un registre des personnes vulnérables et isolées mobilisable en cas de risque exceptionnels (canicule, grand froid ...)

Le CCAS gère la Résidence autonomie les Tilleuls

La résidence dispose de 35 appartements de type F1et F1 bis, la plupart d'une surface de 31 m². Tous les appartements de la résidence comprennent :

- Un coin séjour avec kitchenette
- Un coin nuit avec volet électrique



Les prochaines dates à retenir

- ☑ **Du 5 au 11 octobre :** Semaine bleue à la résidence Autonomie, ouvert à tous
- ☑ **Du 11 au 18 octobre :** Semaine du goût à la Résidence Autonomie
- ☑ **Du 5 au 23 octobre** exposition sur le thème du goût
- ☑ **Le 8 octobre à 19h :** vernissage en présence de l'artiste Sophie Savin
- ☑ **21 janvier 2027 :** Récréation musicale



Travaux et entretien du patrimoine communal

Entretenir une commune, c'est un travail de fond, souvent invisible, mais essentiel. Bâtiments publics, routes, réseaux, espaces verts : chaque année, des investissements sont nécessaires pour que le cadre de vie de Vindry-sur-Turdine reste à la hauteur des attentes de ses habitants. Voici les principaux chantiers qui marqueront les prochains mois.

Patrimoine bâti

Rénovation énergétique de la salle Aldo Meggiolaro — Saint-Loup

La salle des fêtes de Saint-Loup va faire peau neuve !



Ce chantier, initialement programmé en 2022, a connu plusieurs reports liés à des ajustements techniques complexes. Il débutera fin septembre 2026 pour une durée de quatre mois, avec une livraison prévue fin janvier 2027.

Les travaux portent sur une rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment, dans une logique de performance énergétique :

- Isolation thermique par l'extérieur sur toutes les façades
- Réfection totale de la toiture
- Remplacement de toutes les menuiseries extérieures
- Mise aux normes incendie
- Travaux de maçonnerie, serrurerie et peinture

Coût estimé : 320 000 €

Début des travaux : fin septembre 2026

Durée : 4 mois

Livraison prévue : fin janvier 2027

Une salle, une histoire, un village

La salle Aldo Meggiolaro n'est pas une salle des fêtes ordinaire. Elle a été construite par les habitants de Saint-Loup eux-mêmes, de leurs mains, sous la direction du maçon Aldo Meggiolaro qui lui a donné son nom.

Pendant de longues années, c'est Madame Meggiolaro en personne qui en gardait la clé et veillait sur les lieux avec un soin tout particulier. Une présence discrète et précieuse, incarnation de ce lien entre un lieu et ceux qui l'ont fait vivre.

Aujourd'hui, en rénovant cette salle, la commune ne fait pas que mettre aux normes un bâtiment — elle honore la mémoire de ceux qui l'ont bâtie et l'ont chérie. Les habitants de Saint-Loup y sont profondément attachés.

Fin d'année

Une mise à disposition provisoire de la salle sera organisée pour les fêtes de Noël.

Voirie

Sécurisation de la RD 31 à Dareizé — c'est fait !

En août 2025, un accident grave s'est produit à l'intersection de la route du Beaujolais et du chemin de la Rivière à Dareizé : un motard avait dû être hélicoptéré vers un hôpital lyonnais. En droite ligne des annonces et décisions de 2025, la nouvelle équipe

municipale a fait de la sécurisation de la RD 31 une priorité et a engagé des démarches auprès du Conseil Départemental du Rhône.

L'arrêté signé en avril est désormais en vigueur.



TRAVAUX EN COURS OU À VENIR



Concrètement, 7 carrefours sur la RD 31 ont été réglementés pour harmoniser et clarifier les priorités :

- Chemin de la Rivière STOP obligatoire
- Chemin de la Maladière STOP obligatoire
- Chemin de Chanzé (2 intersections) STOP obligatoire
- Chemin de Ferrant Cédez-le-passage
- Impasse du Soannan Cédez-le-passage
- Chemin de la Forêt Cédez-le-passage

Un accès direct à la RD 31 a également été fermé pour des raisons de sécurité. La signalisation a été ou sera implantée sur l'ensemble des points concernés conformément à l'arrêté.

Un dossier mené en moins d'un an, du premier accident à l'arrêté signé. La sécurité de nos routes, c'est une priorité qui ne souffre pas d'attendre.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Qu'est-ce que c'est, et pourquoi c'est important pour vous ?

Gérer une commune, ce n'est pas seulement répondre aux urgences — c'est aussi anticiper. C'est précisément le rôle du Plan Pluriannuel d'Investissement, ou PPI : un outil de planification financière qui permet à la municipalité de programmer, sur 4 à 6 ans, l'ensemble des investissements nécessaires à l'entretien et au développement du territoire.

Concrètement, le PPI répond à des questions essentielles : quels bâtiments rénover en priorité ? Quels tronçons de voirie sont à refaire ? Quels équipements acquérir ? Et surtout : dans quel ordre, avec quel budget, et grâce à quels financements (subventions, emprunts, autofinancement) ?

Sans PPI, une commune prend le risque de naviguer à vue — dépenser là où une urgence se présente,

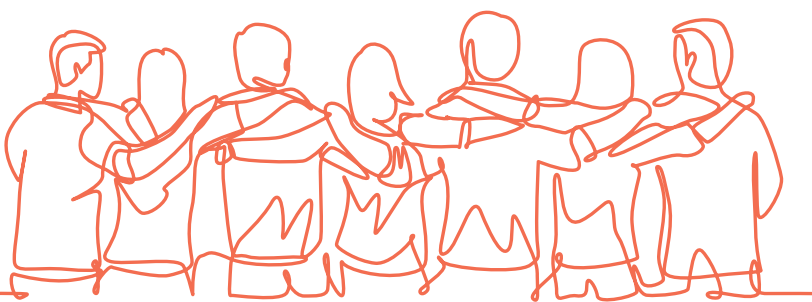
sans vision d'ensemble ni maîtrise de l'endettement. Avec un PPI solide, les décisions sont cohérentes, les priorités assumées et les engagements de dépenses planifiés.

Et à Vindry-sur-Turdine ?

La nouvelle équipe municipale, installée le 20 mars 2026, travaille actuellement à l'élaboration de son PPI. Un état des lieux complet du patrimoine bâti et de la voirie est en cours, afin de connaître les besoins. La deuxième phase sera dès la rentrée de définir les priorités, les chiffrer et les planifier dans le temps. Il constituera la feuille de route des investissements communaux pour les années à venir, dans le respect de l'équilibre budgétaire que nous nous sommes engagés à maintenir.



Bien vivre ensemble



Sécurité routière — ralentir, c'est protéger

Article rédigé avec la contribution de Ichem BENRABAH, conseiller municipal.

Sur nos routes et dans nos villages, chaque geste compte. La sécurité routière n'est pas affaire de sanctions : c'est une responsabilité partagée, au quotidien, envers les autres et envers nous-mêmes.

Zones 30 et plateaux surélevés

Les zones 30 et les plateaux surélevés ne sont pas là pour ralentir inutilement les automobilistes. Leur objectif premier est de permettre à chacun d'anticiper les situations en agglomération — un enfant qui traverse, un cycliste, une personne âgée. En bonus, elles réduisent les nuisances sonores pour les riverains. Ralentir, c'est simplement donner du temps à notre regard pour réagir.



A Vindry-sur-Turdine, chaque centre-bourg des 4 villages est une zone 30

La priorité aux piétons

Un piéton engagé sur un passage clouté — ou même simplement sur le trottoir — est toujours prioritaire. À 30 km/h, la distance d'arrêt est divisée par deux par rapport à 50 km/h. En dessous de 20 km/h, un choc peut déjà être dramatique. Un piéton n'a pas de carrosserie pour le protéger : gardons cela en tête à chaque fois que l'on prend le volant.



Le respect des places handicapées

Chacun se dit parfois « c'est juste une minute ». Mais si 500 personnes ont la même idée le même jour, la place n'est plus jamais disponible pour ceux qui en ont réellement besoin. La prochaine fois, avant de vous garer, posez-vous cette question simple : saurais-je vivre avec un handicap ?



Le stationnement

Le stationnement reste un sujet sensible dans notre commune, où les places manquent parfois. Pensons à utiliser en priorité les parkings disponibles plutôt

que de stationner en double file ou sur des emplacements non autorisés. Un mauvais stationnement est souvent un danger pour les autres — piétons, cyclistes, ou secours — bien au-delà du simple désagrément.

Ensemble

Faisons de Vindry-sur-Turdine une commune où il fait bon se déplacer — à pied, à vélo, en voiture.



Cadre de vie — des gestes simples pour un village dont on est fier

Article rédigé avec la contribution de Marie-Lou PAILLASSON, conseillère municipale.

Un village agréable à vivre, ça se construit ensemble. L'entretien de nos espaces, privés comme publics, est l'affaire de tous. Voici quelques rappels et bonnes pratiques pour préserver notre cadre de vie commun.

Haies et jardins — entretenons nos extérieurs

Une haie débordant sur le trottoir, un talus envahi par les ronces : ces petits « oublis » peuvent gêner la circulation des piétons, cacher la signalisation routière ou créer des problèmes de voisinage. Tailler ses haies et entretenir ses abords, c'est embellir le village tout en respectant l'obligation légale pour ce qui borde l'espace public.

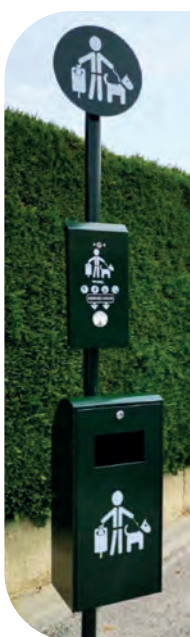
- **Haies côté rue** : taille obligatoire en dehors des périodes de nidification (avril-juillet)
- **Arbres et branches surplombant la voie publique** : à élaguer régulièrement
- **Végétaux envahissants** (renouée du Japon, etc.) : signalez-les en mairie



Travaux de jardinage — pensons à nos voisins !

La tonte, la taille de haies, le débroussaillage, le bricolage : ces activités bruyantes sont encadrées par un arrêté pour préserver la tranquillité de tous. Les horaires autorisés sont les suivants :

- **Jours ouvrables** : 8h30 – 12h00 et 14h00 – 19h30
- **Samedis** : 9h00 – 12h00 et 15h00 – 19h00
- **Dimanches et jours fériés** : 10h00 – 12h00



Déjections canines — un trottoir propre, c'est plus agréable pour tous !

Les espaces publics sont partagés par tous : trottoirs, parcs, abords des écoles, chemins de randonnée. Une déjection non ramassée, c'est une mauvaise image pour notre village — et un risque sanitaire réel pour les enfants. Merci de ramasser systématiquement les déjections de votre animal. Des sacs sont disponibles dans plusieurs points de la commune et en achetant des croquettes on peut aussi acheter des sacs.

Aux abords des écoles — pensons à nos enfants !

Pour la santé et le bien-être de tous les enfants, merci d'éviter de fumer aux abords immédiats des écoles et des structures d'accueil. La loi l'interdit dans un rayon de proximité des établissements scolaires — mais au-delà de la règle, c'est un geste de respect envers les plus jeunes.



Nettoyons la nature — rejoignez le mouvement !

Chaque année, la commune participe à l'opération nationale « Nettoyons la Nature ». Bénévoles de tous âges se retrouvent pour ramasser déchets et encombrants dans nos espaces naturels. C'est convivial, utile, et ça fait du bien ! La date de la prochaine édition sera annoncée sur le site de la commune et les réseaux sociaux. À vos gants !



Important

Vous constatez un dépôt sauvage ou un espace dégradé ?

Signalez-le en mairie :

mairie@vindrysurturdine.fr
ou 04 74 05 61 03

Convivialité — ce qui fait qu'un village devient un lieu de vie

Il y a les services, les équipements, les routes bien entretenues. Et puis il y a le reste — l'essentiel, peut-être : ce sentiment d'appartenir à quelque chose, de se croiser, de se reconnaître, de partager. C'est ça, la convivialité dans nos quatre villages.



Les associations, piliers de notre vie commune

Clubs sportifs, associations culturelles, groupes de bénévoles, comités des fêtes : nos quatre villages vibrent grâce à l'engagement de centaines d'habitants qui donnent de leur temps. Ces associations sont bien plus que des loisirs — elles tissent les liens qui font qu'un territoire reste vivant et solidaire, toutes générations confondues.

La commune les soutient activement : mise à disposition de salles, aides financières, communication. En retour, elles animent, fédèrent, accueillent. Si vous ne les connaissez pas encore, le Forum des associations est fait pour vous — rendez-vous en page 15 !

Les temps forts qui nous rassemblent

Fêtes de village, commémorations, marché le vendredi après-midi ou encore manifestations sportives : le calendrier de Vindry-sur-Turdine est rythmé par plus de 150 rendez-vous annuels. Ces moments partagés sont précieux. Ils permettent de se retrouver hors du quotidien, de faire connaissance avec ses voisins, d'accueillir les nouveaux arrivants.

Chaque village garde ses traditions et son caractère propre — c'est une richesse que la commune nouvelle tient à préserver. Le calendrier complet des événements est diffusé au maximum sur les différents supports de communication de la commune.



Accueillir les nouveaux habitants

Chaque année, de nouvelles familles et de nouveaux habitants choisissent Vindry-sur-Turdine pour s'installer. La commune accorde de l'importance à leur accueil : un livret d'accueil rassemble toutes les informations utiles (services, associations, équipements, contacts). Un pot d'accueil est également organisé lors du Forum des Associations.

Vous venez d'arriver ?
N'hésitez pas à vous présenter en mairie — nous sommes là pour vous aider à prendre vos marques et à vous sentir chez vous rapidement.



Faire la fête oui mais pas à n'importe quel prix

Les fêtes de village font partie de ce qui rend notre commune vivante et chaleureuse. Nous y tenons, et nous voulons continuer à les faire vivre. Des situations peuvent toutefois un peu gâcher la fête pour certains habitants : nuisances sonores, stationnements qui bloquent l'accès aux secours ou empiètent sur les trottoirs, comportements inadaptés en pleine nuit dans les rues du village.

Ces débordements ne sont pas une fatalité. Quelques réflexes simples permettent à tous de profiter de ces moments sans en faire payer le prix aux voisins : garder à l'esprit que le respect des autres ne s'arrête pas à la porte de la salle des fêtes...

Les organisateurs d'événements — associations, particuliers — sont également invités à anticiper ces questions en amont, en communiquant avec le voisinage et en prenant les dispositions nécessaires. La mairie reste disponible pour vous accompagner dans cette démarche.



Relations de bon voisinage — construire ensemble le quotidien

Article rédigé avec la contribution de Florence DAMEY, conseillère municipale.

Nous partageons les mêmes routes, les mêmes chemins, les mêmes espaces publics, les mêmes écoles, les mêmes commerces. Ce vivre-ensemble ne va pas de soi — il se construit, patiemment, par de petites attentions quotidiennes. Voici cinq valeurs simples qui font toute la différence.

Politesse

Le sujet est revenu dans plusieurs réunions publiques : le dialogue entre voisins commence par un bonjour. Se saluer, écouter avant de répondre, rester calme même en cas de désaccord — ces réflexes simples désamorcent bien des tensions avant qu'elles ne s'installent. Un sourire, ça ne coûte rien et ça change une journée.



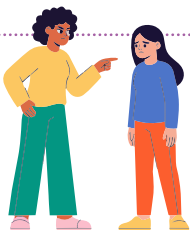
Respect

Vous prévoyez des travaux bruyants, une fête, un chantier qui dure ? Prévenez vos voisins — un mot dans la boîte aux lettres suffit. À l'inverse, si votre voisin perce une cloison ou célèbre un anniversaire, un peu de compréhension évite bien des tensions inutiles. La communication préventive, c'est le meilleur des règlements de voisinage.



Vigilance

Les violences — intrafamiliales, envers les enfants, les personnes âgées ou isolées — sont plus fréquentes qu'on ne le croit. Être voisin, c'est aussi être attentif aux signaux. Si quelque chose vous inquiète, des numéros d'aide existent : le 119 (enfance en danger), le 3919 (violences faites aux femmes), le 3133 (adultes vulnérables), le 116 006 (toutes victimes), le 3114 (détresse psychologique). Et toujours le 15, 17 ou 18 pour les urgences.



Citoyenneté

Des nouveaux voisins arrivent dans votre rue ? Allez vous présenter, parlez-leur des associations du village, des services disponibles, des petites habitudes locales. Ce geste simple peut transformer leur installation. Et si vous suivez les réseaux sociaux de la mairie ou des associations, un partage en un clic, c'est de l'information utile qui circule et qui renforce le lien.



Entraide

Dans notre entourage, des personnes peuvent se retrouver isolées — un senior seul, de jeunes parents débordés, quelqu'un traversant une période difficile. Quelques mots échangés par-dessus la clôture, un coup de main pour une course, un sourire dans le couloir : ces gestes comptent bien plus qu'on ne l'imagine. Et si vous cherchez à vous engager davantage, des associations locales accueillent volontiers de nouveaux bénévoles.

En cas de conflit de voisinage

Avant tout recours, la médiation reste la voie la plus efficace et la moins douloureuse. La mairie peut orienter vers des dispositifs de médiation de proximité. N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.



**La connaissance de l'autre facilite le respect.
Prenons le temps de nous rencontrer.**

Des nouveaux commerces aux Olmes

Les Olmes accueillent deux nouvelles adresses cette année ! Une bonne nouvelle pour les habitants, et un signe encourageant pour la vitalité de notre territoire.

Pierre Pizzas – la pizza à emporter, rue des Pierres Dorées

Certains lieux ont une âme. C'est le cas de l'ancien bar-restaurant Au Four à bois, rue des Pierres Dorées aux Olmes, qui a marqué des générations d'habitants avant de fermer ses portes en 2022. Pierre Beroud, lui, y a grandi. C'est donc avec un attachement tout particulier qu'il a décidé de redonner vie au lieu depuis le mois de janvier.

Une fenêtre ouverte sur la rue signale sa pizzeria artisanale : des pizzas préparées avec soin, à emporter, confectionnées dans une cuisine aménagée de ses mains.

Un beau retour aux sources pour ce pizzaïolo de cœur, dont l'histoire avec Les Olmes ne s'est jamais vraiment interrompue.

Vous avez un projet de commerce sur la commune ? Le service développement économique de la COR peut vous accompagner. Contactez la Maire ou le maire délégué de votre village pour plus d'informations.

Bcycles – le vélo de retour aux Olmes

Le magasin de cycles des Olmes avait fermé, laissant un vide pour les amateurs de deux-roues de toute la vallée. Deux passionnés ont décidé de relever le défi : **Anthony Meradi**, 37 ans, qui connaît bien les lieux pour avoir participé à la création du premier magasin en 2017, et **Etienne Bretonnier**, 28 ans, fort d'une expérience dans plusieurs enseignes de l'agglomération lyonnaise.

Ensemble, ils ont repris le commerce sous le nom Bcycles, avec une vision claire : miser sur le service, le conseil personnalisé et la proximité. Vente, réparation, vélos d'essai, reconditionnement de l'occasion... leur ambition est de recréer une vraie dynamique autour du vélo sur notre territoire, pour les habitants comme pour les cyclistes de passage entre Tarare et L'Arbresle.

La Charte de la Communauté Éducative de Vindry-sur-Turdine

Enfance et vie scolaire

« Il faut tout un village pour éduquer nos enfants. »



Cet adage, la commune l'a fait sien. Écoles, accueil périscolaire, accueils de loisirs, associations sportives et culturelles, Conseil Municipal des Enfants... tous œuvrent ensemble pour assurer une continuité éducative tout au long de la journée de l'enfant. La Charte de la Communauté Éducative rassemble l'ensemble de ces acteurs autour de valeurs et d'objectifs partagés. Cette année scolaire, le projet phare a tourné autour d'une question qui concerne toutes les familles : comment accompagner nos enfants vers un usage raisonné des écrans ?

« Les écrans, c'est bien mais pas tout le temps ! »

Tout au long de l'année, une série d'actions a été menée en direction

des enfants, des familles et des professionnels de l'éducation : conférence de Philippe Meirieu, figure nationale de la pédagogie, qui a ouvert le débat avec parents et enseignants, interventions de professionnels auprès des enfants, dans les écoles et les accueils, exposition itinérante sur les usages numériques, défis sans écrans proposés aux familles et après-midis jeux suivie par un spectacle pour terminer en beauté

Ces actions ont été remarquées bien au-delà de notre commune : les services de l'Académie de Lyon ont salué notre démarche de continuité éducative, une belle reconnaissance pour l'engagement de tous les acteurs impliqués (plus d'infos en ligne sur le site de l'académie de Lyon).

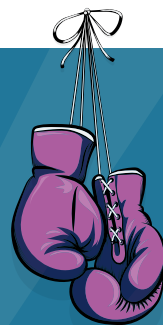
Rejoignez le Comité de la Charte Éducative

pour construire les projets de demain autour du bien-être de nos enfants. Contactez l'adjointe à la vie scolaire Clarisse EGLOFF : adjointscolaires@vindrysurturdine.fr pour en savoir plus.



PONTCHARRA-SUR-TURDINE ◆ SALLE DE LA COMMANDERIE

19^{ème} édition



FORUM des Associations

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS
DE LA COMMUNE À PARTIR DE 11H30



**SAMEDI
5 SEPTEMBRE
2026**

DE 9H30 À 12H30

RETROUVEZ TOUTE L'ACTU DE VOTRE COMMUNE



**Panneau
Pocket**
L'APPLICATION MOBILE
DE VOTRE MAIRIE

AGENDA EN LIGNE
SUR LE **SITE**
INTERNET
DE LA MAIRIE



COMMUNE DE
VINDRY
sur Turdine

Calendrier

● à Dareizé ● aux Olmes ● à Pontcharra-sur-Turdine ● à Saint-Loup

Programme d'animations connues à la date d'impression, sous réserve de modification ultérieure

Juillet

- **1-4** Festival des lampions / Esplanade
- **3-5** Ball-trap Société de chasse
- **4** Fête de l'été Classes en 8 / Salle de la Commanderie
- **5** apéro Planches Stade bouliste à Dareizé / Classes en 3
- **13** Fête du village Comité des fêtes / Salle Thimonier
- **13** Pasta Party Classes en 6 / Salle du Mille club

Août

- **30** 90 ans de la Boule du Tilleul Boule du tilleul / Stade bouliste

Septembre

- **5** Forum des associations / Salle de la Commanderie
- **5** Cinéma plein air / Place Jean XXIII (ou salle de la Commanderie en cas de pluie)
- **6** Randonnée Comité des fêtes / Salle Meggiolaro
- **12** Concours pétanque parents/enfants Sou des écoles / Stade bouliste
- **25** 30 ans du marché / Place Jean XXIII
- **25-29** Animation manège / Place Jean XXIII
- **27** Vide grenier Sou des écoles / Salle de la Commanderie

Octobre

- **3** Théâtre Pontcharra sport basket / Salle de la Turdine
- **3** Karaoké Classes en 3 / Salle Thimonier
- **10** Soirée Ogec Sainte Anne / Salle de la Commanderie
- **10** Vente de couscous Classes en 7 / Place Jean XXIII
- **17** Vente de choucroute Comité des fêtes / Esplanade
- **18** Spectacle Comité des fêtes / Salle Thimonier
- **31** Spectacle Comité des fêtes / Salle Thimonier
- **31** Halloween Sou des écoles Alice Salanon / Salle des fêtes

Novembre

- **7** Ventre de boudin Amicale des sapeurs-pompiers / Salle de la Commanderie
- **11** Commémoration / Salle de la Turdine
- **14-15** Charte éducative / Salle Thimonier
- **21** Soirée dansante ADSA / Salle de la Commanderie
- **28** Théâtre Classes en 7 de Saint-Loup / Salle de la Commanderie
- **28** Sainte Cécile Accor D'Lyres / Église de Les Olmes

Décembre

- **4** Fête des lumières Sou des écoles / Salle du Mille Club
- **6** Concert pour le Téléthon Union musicale / Salle de la Commanderie
- **10** Arbre de Noël Sou des écoles / Salle Thimonier
- **12** Arbre de Noël Amicale des sapeurs-pompiers / Salle de la Commanderie
- **12** Arbre de Noël APEL Sainte Anne / Salle de la Commanderie
- **13** Arbre de Noël APEL Sainte Eva / Salle Thimonier
- **18-22** jeux gonflables / Salle de la Commanderie
- **20** Marché de Noël Comité des fêtes / Salle Thimonier



5 septembre
Cinéma plein air
L'école buissonnière
de Nicolas Vanier

Pour faire publier vos événements,

Adressez vos visuels / infos par email
au moins un mois avant :

mairie@vindrysurturdine.fr